This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Afr
1408
4

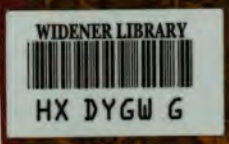

Digitized by Google

Aft 1408.4

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Très respectueux hommage
Eugène Plantet

MOULEY ISMAËL

EMPEREUR DU MAROC

ET

LA PRINCESSE DE CONTI

PAR

EUGÈNE PLANTET

PARIS

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MOULEY ISMAËL

EMPEREUR DU MAROC

ET

LA PRINCESSE DE CONTI

PAR

EUGÈNE PLANTET

Lecture faite à l'Assemblée générale
de la Société d'histoire diplomatique, le 26 mai 1893.

PARIS

1893

Digitized by Google

Afr 1408.4

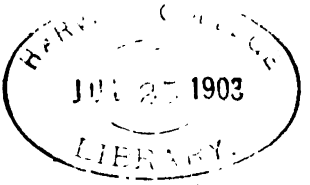

Minot fund.

Tiré à très petit nombre.

Digitized by Google

REPRODUCTIONS PHOTOTYPIQUES

1. **La princesse de Conti,** *(Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Registre Conti,* t. II).
2. **Mouley Ismaël. Empereur du Maroc,** *(Collection Larmessin).*
3. **Abdalla ben Aïcha, ambassadeur du Maroc,** *(Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Recueil de Gaignières,* t. XII, f. 62).
4. **L'ambassade marocaine à Paris en 1699,** *(Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Collection Hennin,* t. LXXIII, f. 24).
5. **Anne-Marie de Bourbon, princesse de Conti,** *(Collection Larmessin).*
6. **Fac-simile de la demande en mariage adressée par l'ambassadeur du Maroc au comte de Pontchartrain,** *(Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc).*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris.

LA PRINCESSE DE CONTI

Digitized by Google

Digitized by Google

MOULEY ISMAËL

EMPEREUR DU MAROC

ET LA PRINCESSE DE CONTI

Il est une étrange histoire dans les annales de la diplomatie française au pays des Barbaresques. Un fait absolument unique dans les anciennes relations entre les Princes chrétiens et musulmans, et longtemps considéré comme un conte des *Mille et une nuits*, n'a guère attiré jusqu'ici l'attention des esprits sérieux, tant son authenticité a paru invraisemblable. C'était dans la dernière année du XVII[e] siècle. Les courtisans de Versailles s'étaient fort égayés, disent les *Mémoires* du temps, d'un projet de mariage caressé par Ismaël, alors Empereur du Maroc, et des négociations qu'il avait entamées pour obtenir la main d'une fille de Louis XIV, la belle princesse de Conti. On se souvenait bien que, sous le règne de Charles IX, les Algériens nous avaient demandé un roi, et que, pour s'affranchir de la tyrannie des Turcs, ils s'étaient déclarés tout prêts à reconnaître le protectorat de la France. Mais qui pouvait concevoir que le farouche héritier des Chérifs voulût partager son trône avec l'une des descendantes du plus illustre des chrétiens d'alors ? Il était plus facile de rire de cette prétention que d'en mesurer la portée. D'ailleurs, la Cour négligeait, à ce moment, d'apprécier l'intérêt que pouvait avoir son influence politique au Maroc, et bientôt les projets matrimoniaux d'Ismaël passèrent au rang des légendes.

Digitized by Google

Il y avait cependant autre chose qu'une anecdote, dans les plaisants propos rapportés par les chroniqueurs. Sous la poussière des cartons des archives du Ministère des Affaires étrangères, nous avons pu retrouver un document incontestable : c'est la demande officielle faite au comte de Pontchartrain, Secrétaire d'État de la marine, de la princesse de Conti pour le souverain de Mequinez Il nous vint alors à l'esprit de rechercher les causes secrètes d'une démarche aussi insolite. Poussé par cette curiosité que justifient, plus qu'on ne croit, les petits côtés de l'histoire, nous avons voulu voir de près ce potentat de la Mauritanie ébloui, fasciné par le soleil du grand roi, et connaître cette princesse confondue jusqu'ici parmi toutes les *Précieuses* qui encombraient le palais de Versailles. Avant de replacer ces deux personnages dans leur cadre, il convenait d'examiner ce qui avait pu les unir. Ce n'était point, au surplus, accomplir une tâche ingrate que de rappeler l'influence exercée par Louis XIV au Maroc, il y a deux siècles, et de montrer quels avantages la France était alors à même de conquérir sur ces côtes inhospitalières.

*
* *

Le 27 mars 1672, mourait à Mequinez le frère et le prédécesseur du célèbre Ismaël, Mouley Archid, l'un des quatre-vingt-quatre enfants du Chérif Mouley Ali, roi de Tafilet. Le prince défunt, dont la vie tout entière s'était passée à guerroyer, avait jugé superflu d'entretenir de bons rapports avec la chrétienté. Il en fut, comme on va le voir, tout autrement d'Ismaël. Peu après son avènement, il écoutait les conseils du consul de France à Salé, et manifestait le désir de renouer les relations de paix et de commerce existant autrefois entre son Empire et nos rois. Rien n'était moins solide, en effet, que l'amitié promise dans les traités intervenus entre Français et Marocains. Les négociations d'alliance remontaient à 1533, époque où François 1^er^ avait écrit au roi de Fez, Ahmed, pour lui recommander de protéger ses

Digitized by Google

sujets. Ce prince avait répondu en termes fort encourageants, et promis plus qu'on n'espérait de lui. « Nous vous prions, avait-il « dit, d'estre persuadé que tous nos ports seront aultant d'aziles « pour vos marchans, et qu'ils y trouveront toute la satisfaction « possible. Soyez convaincu que nos forces, tant par mer que par « terre, seront tousjours à vostre service ; faites-en l'espreuve, « et vous verrez que vos espérances ne resteront pas vaines[1] ». Un peu plus tard Henri III avait jugé bon d'établir un consul de France au Maroc[2], « non seulement, lisons-nous dans les « lettres patentes de 1577, pour la protection du commerce, « mais encore pour l'affranchissement des chrétiens retenus en « esclavage par les Maures ». Les troubles de la Ligue n'avaient pas complètement interrompu ces relations naissantes. Mais elles étaient bien précaires, car on a conservé la lettre qu'Henri IV écrivit « à son très illustre prince et bon ami le roi de Fez », le 21 février 1588[3]. Elle était quelque peu hautaine, et réclamait, en vertu des Capitulations, la mise en liberté de plusieurs marins de Provence. « Vous asseurons, disait le roi, que si nos dits sub- « jects sont gratifiés de vous en chose si raisonnable, nous « tesmoignerons au Grand Seigneur que nous vous en saurons « bon gré. »

Il faut convenir que, de notre côté, nous allions troubler aussi ce que les Barbaresques appelaient « la bonne intelligence ». En 1617, le sieur de Castellane, agent de Louis XIII à Fez, devait être la cause de la captivité de tous ses compatriotes, pour avoir dérobé des manuscrits arabes que lui avait confiés l'un des fils d'Al-Mansor. On ne manqua pas, en France, de désavouer un consul dont la délicatesse était si justement suspecte. Il est vrai que les Marocains ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Un juif de leur pays, David Palache, vint à la cour de Louis XIII,

[1] *Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. I, f. 1.

[2] Guillaume Bérard, nommé consul à Fez et Maroc le 10 juin 1577. Voy. *Instructions au sieur Bérard s'en allant vers le roi du Maroc*, 21 juillet 1577 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc*).

[3] *Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc.*

Digitized by Google

se dit ambassadeur extraordinaire, exhiba des lettres de créance habilement falsifiées ; il fit signer un prétendu traité d'alliance entre les deux Puissances, se laissa combler de présents, puis s'en retourna chez lui, aux frais du roi, sans faire soupçonner un instant à quel mystificateur les Français avaient eu affaire [1]. Bientôt les armateurs de la Provence et du Languedoc n'osèrent plus s'aventurer auprès des côtes marocaines, tant ils avaient alors à redouter les habiles corsaires de Salé [2]. Il fallut que Richelieu survînt, avec son génie, pour comprendre la Barbarie entière dans ses projets d'expansion coloniale. En effet, un an après la prise de la Rochelle, le cardinal confiait au commandeur de Razilly, premier capitaine de l'Amirauté de France, la mission d'aller imposer pour la première fois, au Maroc, le respect du pavillon fleurdelysé [3].

C'était un heureux choix que celui du commandeur. Partisan très résolu de la politique de Richelieu, il n'avait pas hésité à engager la plus grosse part de sa fortune dans la *Compagnie des cent associés*, dont le but était d'exploiter les richesses de l'Acadie. Aussi, lorsque le cardinal s'entretint avec lui d'une expédition marocaine, il répondit bien vite à ce que l'on attendait de ses talents et de son zèle. Il fut autorisé à s'emparer de Mogador, et à « rechercher les moyens «les plus propres à faire respecter le droit des gens» dans toute la

[1] Voy. *Un faux diplomate au XVII^e siècle*, par Henri Stein (Paris, 1888).

[2] La République de Salé comptait alors 20,000 habitants. Les corsaires de cette ville n'avaient pas moins de cinq retraites sur les côtes du Maroc : Tahadar, près du cap Spartel, pour les navires au-dessus de 60 tonneaux, Tétouan, pour les bâtiments de moindre capacité, Azamor, La Gouloie et Salé. En 1681, ils possédaient dix vaisseaux de guerre de 6 à 18 canons, et six galères. Voy. *Mémoire touchant les forces des corsaires de Salé et la manière de les détruire* (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc., Maroc*, t. II, f. 94).

[3] Voy. *Instruction que le roi veut être donnée au chr de Razilly pour le voyage qu'il va faire au Maroc, afin d'y retirer les Français esclaves en ces parties et achever le traité*, — et *Relation du voyage du chr de Razilly aux côtes de Barbarie*, 25 nov. 1629, (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc., Maroc*, t. II, f^os 4 et 48, et t. III, f^o 10). — Voy. aussi *Voyages d'Afrique faits par le commandement du roi par Jean Armand dit Mustapha, turc de nation* (Paris, 1631), récit de l'expédition du chr de Razilly, — et *Isaac de Razilly*, par Léon Deschamps (Paris, 1887).

Digitized by Google

région tingitane. L'entreprise était difficile ; il dut la reprendre trois fois. La présence de la flotte française dans les eaux de Salé, au mois d'août 1629, avait d'abord intimidé les habitants, qui avaient proposé une trêve. Quand il fallut la conclure, le mauvais temps força l'escadre à s'éloigner de la côte. Après sa seconde campagne, au mois de juillet 1630, Razilly put dicter la paix à la République de Salé [1]. Six cent trente-sept chrétiens, dont trois cent quatre Français, recouvrèrent la liberté. Mais le commandeur de Malte voulait un traité ferme et stable avec l'Empereur du Maroc ; il n'obtint que deux mois après, le 28 septembre, un armistice de deux ans [2]. Il fallut un nouveau voyage, en 1631, pour décider Mouley El-Gualid à se rendre. Le traité du 17 septembre, qui fixa les conditions de cette paix définitive, fut le premier acte diplomatique que nous retrouvons dans l'histoire des relations de la France avec l'Empire marocain [3].

Pendant trente-cinq ans l'on vécut, de part et d'autre, en assez bonne intelligence, puis l'attention des ministres de France fut éveillée tout à coup par les agissements de la diplomatie anglaise. Il faut se souvenir ici que la ville de Tanger, arrachée depuis longtemps au patrimoine des Chérifs pendant les expéditions d'Alphonse V, venait d'être donnée en 1662 au roi d'Angleterre, Charles II, pour la dot de Catherine, sa femme, infante de Portugal. On vit bientôt, à la Cour de Versailles, qu'il importait de balancer dans cette contrée d'Afrique l'influence de nos ennemis. A Tunis comme à Alger, les consuls se plaignaient déjà d'avoir à lutter chaque jour contre les prodigalités et contre les intrigues de leurs collègues britanniques. Aussi, pour maintenir les effets de l'alliance péniblement con-

[1] *Articles et Capitulations avec ceux de Salé, le 3 septembre 1630, entre le chr de Razilly, chef d'escadre des vaisseaux du roi, et Duchalard, gouverneur de Cordouan, vice-amiral de la flotte, d'une part, et Akmet ben Ali Bexel et Abdalla ben Ali Calerīs, capitaines et gouverneurs de Salé* (*Affaires étrangères, Mém. et Doc., Maroc*, t. II, fo 50).

[2] Voy. le traité du 28 septembre 1630 (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc., Maroc*, t. II, fo 57).

[3] Voy. le traité du 17 septembre 1631 (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc., Maroc*, t. II, fo 54).

Digitized by Google

tractée par les soins de Razilly, Richelieu crut-il nécessaire de favoriser au Maroc une compagnie de commerce à charte privilégiée. C'était, on l'a démontré, le meilleur instrument dont la royauté disposât, à cette époque, soit pour exploiter des comptoirs soit pour fonder des colonies.[1] Les *Concessions* dites du *Bastion de France*, dans la province de Constantine, et du *Cap-Nègre*, en Tunisie, avaient déjà servi merveilleusement les vues du grand cardinal sur la politique africaine. Deux négociants de Marseille, Michel et Roland Fréjus, furent alors envoyés près du sultan de Mequinez avec des lettres de créance[2]. Le voyage qu'ils accomplirent en 1666 ne semble pas, toutefois, avoir porté les fruits qu'on en espérait à Versailles. Soit que l'Empereur Mouley Archid, selon le caractère et les usages des Maures, ait eu la ferme volonté de ne pas tenir sa parole, et se soit contenté d'adresser aux marchands chrétiens des encouragements flatteurs, soit que la cour de France n'ait pas suffisamment secondé les efforts des frères Fréjus, il n'en faut pas moins constater l'échec de cette tentative. Comme on le voit, les rapports officiels entre la France et la Mauritanie avaient déjà souffert des sourdes menées des Anglais. Ils étaient pour ainsi dire nuls, au moment où Mouley Archid, après des excès de table, se fracassa la tête en tombant de cheval et laissa le pouvoir à son frère Ismaël.

*
* *

Le prince dont nous avons désormais à nous occuper, et que la fortune éclatante de Louis XIV attira d'une manière aussi étrange qu'imprévue, a laissé aux voyageurs et aux agents chrétiens qui l'approchèrent de déplorables souvenirs.

[1] Voy. *Les grandes compagnies de commerce*, par Pierre Bonnassieux (Paris, 1892), p. 477 et suiv.

[2] Voy. *Relation du voyage de Roland Fréjus en Mauritanie, fait par ordre du roi* (Paris 1670), et en particulier les lettres de Roland Fréjus à Mouley Archid, p. 33 et 177, — de Mouley Archid à Roland Fréjus, p. 42, — de Louis XIV à Mouley Archid, p. 184, — et de Mouley Archid à Louis XIV, p. 237.

Digitized by Google

Quand il monta sur le trône du Maroc, il avait à peine vingt-neuf ans. « Son teint, nous dit Estelle, ancien agent consu-« laire[1], était fort basané lorsqu'il était de bonne humeur, et « devenait subitement noir au premier mouvement de colère. « Son corps était assez maigre, sa barbe noire, son nez petit « et aquilin, ses yeux bruns remplis de feu. Il était vif et hardi « autant qu'un homme peut l'être, mais avare et cruel plus qu'on « ne saurait dire. Cette avidité, ajoute-t-il, lui faisait commettre « des cruautés inouies. Il n'avait pas de repos qu'il n'ait dépouillé « le Maure soupçonné d'avoir quelque argent. Quant à sa « cruauté, elle n'était satisfaite que, lorsque les mains teintes du « sang de ses sujets, il avait fait lui-même et selon ses caprices « l'office de bourreau. Son esprit était pénétrant ; sans son insa-« tiable avarice, on aurait eu plaisir à traiter d'affaires avec lui. « Mais devant son orgueil et son souci perpétuel des richesses, « on ne peut rien en espérer de bon. Il est sans parole et sans « honneur, mettant tout en usage pour attraper des présents des « princes de chrétienté, sous prétexte de leur faire des propo-« sitions de paix. » On peut, dit encore Estelle, affirmer qu'il a trompé de cette manière presque tous les princes de l'Europe. Pidou de Saint-Olon, qui a publié le récit de son ambassade au Maroc en 1693, dit qu'il était « actif, infatigable et « fort adroit à tous les jeux ; qu'il était plus soucieux de se faire « craindre que de se faire aimer, mais qu'il avait un orgueil « sans exemple chez ses pareils ».

A ces portraits peu flatteurs, ajoutons quelques détails qui ne contribueront guère à rendre sympathique ce prétendu descendant de Fatime, fille de Mahomet. Le P. Busnot, de l'Ordre de la Trinité dit des Mathurins, raconte que Mouley Ismaël ne sortait jamais sans se couvrir le visage d'un mouchoir au-dessous des yeux[2]. Il portait d'ordinaire une chemise à larges manches,

[1] Voy. les mémoires inédits et fort curieux d'Estelle, consul de France à Salé (*Archives des Affaires étrangères, Mém et. Doc., Maroc*, t. II, f° 187 et suiv., t. III, f° 153,— et *Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B⁷, 220).

[2] *Histoire du règne de Mouley Ismaël*, p. 35.

Digitized by Google

laissant sortir les jambes et les bras nus, un caftan de couleur voyante, et le burnous ordinaire des Arabes. Quand il mettait une veste jaune, c'était du plus mauvais présage ; il était rare que la journée passât sans de sanglantes exécutions. C'est que son gouvernement était des plus despotiques. Maître absolu de la vie comme des biens de ses sujets, il croyait avoir le droit de les tuer pour son seul plaisir. Veut-on connaître un de ses passe-temps favoris ? Il s'amusait à faire instantanément trois choses : monter à cheval, tirer son sabre, et trancher la tête de l'esclave qui lui tendait l'étrier[1]. C'était là-bas le comble de l'adresse. Aussi tous les chrétiens retenus en esclavage tremblaient-ils de peur à sa vue. Pour les Maures qu'il menaçait continuellement d'immoler, ils avaient un avantage, ou, pour mieux dire, une consolation : cette main meurtrière pouvait les envoyer directement au Paradis de Mahomet, où les attendaient, croyaient-ils, leurs soixante-dix femmes légitimes.

Une des grandes distractions du sultan barbaresque était aussi de faire combattre des captifs européens avec les bêtes sauvages qui composaient sa ménagerie[2]. Un jour, c'était son ministre auquel il fracassait le bras d'un coup de pistolet, et qu'il faisait traîner dans les rues de la ville, cousu dans une peau de bœuf. Une autre fois, c'était l'aîné de ses fils, Mahamet, accusé d'avoir conspiré, qui subissait sous ses yeux l'amputation d'une main et d'un pied. Plus tard, Mouley Zidan, un autre de ses fils, pour avoir voulu prétendre à son tour au pouvoir suprême, était par son ordre étouffé entre deux matelas[3].

Inutile d'ajouter que notre personnage réussissait à merveille à se rendre terrible pour tout son entourage. Bien imprudents

[1] Voy. *Histoire de l'Empire des Chérifs en Afrique* (Paris, 1733), p. 182.

[2] Voy. l'histoire de Bernard Bausset, d'Aubagne, qui fut exposé entre quatorze lions en 1681 (*Relation de la captivité du sieur Mouette*, p. 93).

[3] Voy. sur l'exécution de l'Alcaïd Melek, et sur les morts tragiques de Mouley Mahamet et de Mouley Zidan, l'*Histoire du règne de Mouley Ismaël*, par le P. Busnot, déjà cité, p. 63. — Ismaël mourut le 22 mars 1727, après 54 ans de règne. Voy. à ce sujet *Histoire des révolutions de l'Empire du Maroc après la mort de Mouley Ismaël* (Amsterdam, 1731), p. 6, — et *Recherches historiques sur les Maures*, par Chénier (Paris 1787), t. III, p. 419.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GRAND CHERIF MOVLEY-SEMEIN ou ISMAEL
Roy de Maroc, Fez, Tafilet et Autres Provinces, Ports et
Villes Maritimes dans la Mauritanie en Affrique, Frere
et Successeur de Moulé Arxid ce Prince est Vaillant et hardy,
Mais fort Cruel et Inhumain ce faisant Son Plaisir de respandre
le Sang Coupable ou Innocent, il regne plus par Sa Cruauté que par Sa
douceur, &c. il a Envoyé en France en 1682. Vn Ambassadeur nommé Hadgj
Mehemed Tummin, pour faire Amitié avec le tres Puissant Monarque
Louis le Grand, et pour l'Establissem.t du Commerce entr'eux, &c.

A Paris chez la Veuve Bertrand Rue S.t Jacq.s à la Pomme d'Or pres S.t Severin. Avec Privil.e du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

étaient ceux qui osaient s'adresser à lui. Un jour, ses gouverneurs lui ayant demandé quelques subsides pour payer les soldats : « Je savais bien, leur dit-il, que vous étiez de pire condi« tion que les bêtes. Voyez-vous les chiens, les chameaux et « tous les animaux de mon Empire me demander quelque chose « pour leur nourriture ? Ils la trouvent sans m'importuner. Fai« tes-en de même. Dieu grand et miséricordieux aura soin de « vous, et notre grand Prophète vous payera dans l'autre monde « beaucoup mieux que je ne saurais faire. » Cependant le trésor impérial était alors estimé à cinquante millions d'écus d'or, indépendamment d'un grand nombre de joyaux de prix ! Pas un chrétien, selon la Relation de Saint-Olon, n'arrivait à Mequinez et n'obtenait une audience avant d'avoir répondu aux trois questions de l'interprète : Qui êtes-vous ? Que demandez-vous ? Qu'apportez-vous ?

La religion d'Ismaël était pleine d'hypocrisie. Il observait en public toutes les cérémonies du culte musulman avec une scrupuleuse exactitude ; il n'omettait ni les prières, ni les purifications, ni les jeûnes du Ramadan, tout en laissant dominer les pires instincts de sa nature. Dans ses promenades à travers ses jardins, on portait devant lui le livre du Coran, qu'il faisait considérer comme la règle de sa conduite. A tout instant, il arrêtait son cheval, afin d'embrasser la terre, et, dans ses plus grandes fureurs, il avait à la bouche le nom du Dieu très doux et très clément. Il est vrai d'ajouter qu'il menait une vie frugale. Ses repas se composaient uniformément de riz et de pigeons servis par terre, sur un morceau de cuir, dans un plat de terre ou de bois, L'usage de couteaux, de fourchettes était chose inconnue pour lui. Ne pouvant pas boire de vin, il se composait lui-même une boisson avec de l'opium, des clous de girofle et des muscades. Il fallait voir avec quels aveux misérables ce pharisien d'Afrique se vantait de faire pénitence, et s'humiliait en disant qu'il descendait d'Ismaël, fils d'Agar, cette infortunée servante qu'Abraham avait répudiée dans les déserts de Lybie, quand elle eut cessé de lui plaire !

Digitized by Google

Sa principale occupation était de faire construire, puis démolir, des palais par ses esclaves. Celui qu'il habitait de préférence à Mequinez, et qu'on appelait l'Alcazar, était d'une grande étendue[1]. Son enceinte était formée de murailles crénelées ; ses portes étaient enrichies de superbes colonnes de marbre. A l'intérieur, on ne comptait pas moins de quarante-cinq maisons, ainsi que deux belles mosquées. A peine entré, le visiteur trouvait des galeries couvertes donnant accès sur des cours ornées de fontaines et entourées de colonnades. Les murs de ces galeries, comme ceux des appartements, étaient garnis de mosaïques et d'inscriptions à la mauresque, relatant les principaux faits d'armes de la dynastie impériale. Le sol était recouvert de céramiques aux couleurs éclatantes ; tous les toits étaient en tuiles vertes. Dans de vastes jardins, arrosés de ruisseaux serpentant à l'infini, poussaient en toute saison des fleurs, des fruits, des arbres aux essences parfumées. Mais on pouvait en vain chercher à reconnaître un plan d'ensemble, la fantaisie d'Ismaël variant d'une manière aussi prompte qu'incohérente. A peine un édifice était-il terminé que les pauvres captifs employés à ces travaux devaient s'attendre à le jeter à terre. Un chef d'État, disait l'Empereur, avait l'obligation d'occuper ses sujets sans repos ni trêve, pour ne pas leur laisser le temps de conspirer. C'est ainsi qu'il employait tous ses loisirs, un bâton à la main, frappant les uns, injuriant les autres, n'ayant pour tous que des paroles méprisantes et grossières auxquelles il fallait répondre, sous peine de mort : *Anama*, *sidi*, tu dis bien, seigneur[2].

[1] Le palais de Mequinez a été décrit en détails par Mouette (*Histoire des conquêtes de Mouley Archid, roi de Tafilet, et de Mouley Ismaël, son frère*, Paris, 1683, p. 443), — par le P. Busnot (*Relation de ce qui s'est passé dans les trois voyages que les religieux de N.-D. de la Merci ont faits dans les États du roi de Maroc pour la rédemption des captifs en 1704, 1708 et 1712* Paris, 1724, p. 69), — par Chénier (*Recherches historiques sur les Maures*, Paris, t. III, p. 395), — et par le consul Estelle (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc.*, t. III, f. 153).

[2] C'est lui qui, le premier, pour garantir sa propre sécurité, s'entoura d'une légion de nègres tirés du Soudan ; cette troupe devint plus tard la garde de ses successeurs.

Digitized by Google

Parfois, son front se déridait à la vue de ses fils qu'il laissait jouer sous les portiques. Il les élevait d'ailleurs d'une façon pitoyable, chacun d'eux n'ayant pour tout maître qu'un nègre chargé de le porter sur ses épaules jusqu'à six ans. A partir de cet âge, ces fils de Chérifs n'avaient, comme dotation, qu'un noir, un cheval, une lance et un fusil. Tout au plus leur mère avait-elle le droit de leur apprendre à lire [1]. Ismaël en comptait pour ainsi dire autant que de femmes dans son sérail. Quant à ces malheureuses, elles n'étaient guère mieux traitées que les autres sujets de l'Empire marocain. Tantôt leur souverain maître les faisait fouetter avec des courroies de cuir ; tantôt il leur donnait lui-même la bastonnade ou commandait qu'on les étranglât sans pitié pour une peccadille, notamment pour avoir détaché, par gourmandise, un fruit des innombrables orangers de l'Alcazar.

Elles auraient eu, comme leurs enfants, un sort beaucoup plus heureux, si l'Empereur les avait aimées autant qu'il aimait ses chevaux. Accoutumé, en effet, à traiter les humains en bêtes, il regardait les bêtes comme des humains. Aussi n'épargnait-il rien pour embellir ses écuries. C'était assurément ce que l'on pouvait voir de plus somptueux à Mequinez. Elles consistaient en deux rangées d'arcades, formant des galeries parallèles de trois quarts de lieues de longueur, et séparées seulement par un canal d'eau courante. Des abreuvoirs de marbre étaient aménagés de distance en distance ; six cents chevaux y étaient à l'aise, et Ismaël les visitait avec soin tous les jours. Ceux de ces animaux qui avaient été à La Mecque étaient gardés comme des reliques, et jouissaient d'un privilège d'exterritorialité. C'est ainsi que les esclaves poursuivis et menacés de la colère du Chérif pouvaient, en se hissant sur ces montures vénérables, invoquer le droit d'asile [2].

Nous n'avons ni le temps ni la volonté d'insister sur les pas-

[1] Voy. la *Relation de Saint-Olon*, p. 67.

[2] Voy. *Histoire du règne de Mouley Ismaël, roi de Maroc, Fez, Tafilet, Suz*, etc., par le P. Busnot (Rouen, 1714), p. 35.

Digitized by Google

sions brutales qui dominaient le sultan du Maroc. Il ne faut pas l'oublier, il importe de le juger à un tout autre point de vue. Quand il eut affermi son pouvoir sur les cinq royaumes des Algarves, du Maroc, de Fez, de Suz et de Tafilet, fait disparaître ses compétiteurs, chassé les Espagnols de Larrache et de La Mamore, et repris Tanger aux Anglais qui l'avaient occupée pendant vingt-deux années, Ismaël n'eut plus qu'un désir, celui de se glorifier d'une alliance avec Louis XIV. « L'Empereur « d'Allemagne, disait-il, n'était que le compagnon de ses Élec- « teurs, le roi d'Angleterre l'esclave de son Parlement, le roi « d'Espagne un enfant soumis à des femmes. L'Empereur de « France était le seul monarque qui sût régner comme lui. » Il se sentait comme humilié de ne pas entretenir des relations amicales avec celui qu'on appelait, dans les États barbaresques, « le plus grand des potentats de la religion de Jésus », avec un souverain qui passait pour invincible, et dont la fortune semblait défier dans toute l'Europe les plus orgueilleux ennemis.

On n'avait pas à chercher loin pour trouver le prétexte d'un rapprochement. Le consul de France à Salé n'avait-il pas sous les yeux, tous les jours, le spectacle lamentable de ses compatriotes condamnés, par les hasards d'une imprudente navigation, à la plus dure des servitudes ? Depuis longtemps il parlait, sans succès, de négocier l'échange et le rachat des esclaves. Ah ! c'est que rien n'était plus complexe, plus délicat, plus difficile que de traiter cette question des captifs à la cour de Mequinez. Dans les régences d'Alger et de Tunis, elle avait déjà fait l'objet de longues querelles. Mais il faut convenir que, dans ces deux pays, les dépouilles des corsaires appartenaient à des particuliers, avec lesquels on pouvait parlementer à son aise. Dans les domaines du Maroc, au contraire, tous les chrétiens capturés étaient livrés moyennant deux cent cinquante livres à l'Empereur, difficilement accessible et peu soucieux, dans tous les cas, d'abandonner sa marchandise humaine[1]. Il suffit de parcourir les rela-

[1] La rançon des esclaves français était en général de six cents piastres par tête, celle des Portugais de sept cents piastres, celle des Espagnols de mille piastres.

Digitized by Google

tions de voyages des Pères de l'Ordre de la Trinité et de celui de la Merci pour juger des labeurs, des avanies qu'entraînaient les charitables démarches des missionnaires. Nul ne peut lire, d'ailleurs, ces récits sans frémir, quand ils montrent les esclaves succombant de faim et de fatigues, rompus sous les coups de leur maître, supportant les travaux les plus rudes durant tout le jour, gîtant la nuit dans des lieux souterrains, sans vêtements, sans litière et sans air [1] !

Il se trouva qu'au moment où le consul Prat [2] essayait de circonvenir Ismaël, et faisait valoir près de lui les avantages d'un échange de prisonniers, une escadre, commandée par le chevalier de Chateaurenaud [3], vint croiser devant Salé. On était au milieu de juillet 1681. L'envoyé de Louis XIV était chargé de renouveler le traité de Razilly, et de convenir d'un échange des captifs des deux pays. Rien ne pouvait davantage servir les vues du seigneur barbaresque, ni mieux flatter sa vanité. Quelle occasion meilleure pouvait-il espérer, pour traiter d'égal à égal avec le grand Empereur de France? Aussi, loin de consentir à négocier avec Châteaurenaud, il s'empressa d'éconduire ce lieutenant général et de lui opposer d'autres articles de paix, en promettant d'envoyer des ambassadeurs à Versailles. Cette habile diversion allait être le prélude d'un double chassé-croisé d'envoyés extraordinaires de la part de Louis XIV et de Mouley Ismaël.

On aimait peu les délégués musulmans à la Cour de France. Le souvenir de Suleyman-Agha, envoyé du Grand Seigneur en

[1] Voy. *Relation de la captivité du sieur Mouette*, p. 61, 81, 101, 116 et 121, — *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, par le P. Dan, p. 386 et suiv., — *Relation de ce qui s'est passé dans les trois voyages que firent les Pères de la Merci dans le Maroc*, par le P. Busnot, p. 4 et 99, — *Histoire du règne de Mouley Ismaël*, par le P. Busnot, p. 153, — *Histoire des États barbaresques qui exercent la piraterie*, p. 277, — *Les illustres captifs*, par le P. Dan, — *Histoire d'un esclave qui a été quatre ans dans les prisons de Salé*, par Galonye (Paris, 1670).

[2] Voy. les mémoires sur le commerce de la Mauritanie, par Prat (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc.* t. II, f. 27).

[3] Lieutenant général du port de Brest.

Digitized by Google

1669, pour lequel Lionne, Molière et Arvieux s'étaient tant mis en frais, sans qu'il en résultât autre chose qu'une déconvenue[1], ne plaidait guère en faveur des diplomates marocains. Des membres du Divan d'Alger et de Tunis s'étaient déjà montrés chez nous, et leur duplicité n'avait pas moins déplu que leurs usages. Toutefois, c'était chose nouvelle que la vue de seigneurs mauresques venant d'un pays plus fermé que tous les autres aux voyageurs. Et puis le sort des captifs qui gémissaient à Mequinez imposait tout au moins le devoir d'écouter les propositions de leur maître.

Nous ne nous sommes pas proposé de raconter ici tout ce qui se passa à la Cour de France, pendant la première ambassade de Hadji Mehemed Thumin[2]. Qu'il suffise de savoir que ce personnage apporta, en 1681, une lettre fort gracieuse de l'Empereur Ismaël à Louis XIV[3], et qu'il signa, de concert avec Colbert et Seignelay, un projet de traité valable pendant six ans[4]. Rappelons aussi les missions que remplirent à leur tour, mais sans aucun succès, auprès du souverain du Maroc, le baron de Saint-Amans en 1683[5] et Pidou de Saint-Olon en 1693[6], pour faire ratifier ce traité et le rendre perpétuel. Un

[1] Voy. *Molière et le cérémonial turc à la cour de Louis XIV*, par Albert Vandal (*Revue d'histoire diplomatique*, 1888, nº 3).

[2] Débarqué à Brest le 16 novembre 1681 avec Cassoun Manino, frère du gouverneur de Salé, et six personnes de qualité. Il vendit à Marseille les présents du roi pour ne pas être dépouillé dans son pays. Voy. sur cette ambassade les *Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. III, f. 23 et suiv., — *Relation de la captivité du sieur Mouette*, p. 342, — et *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*, par Pétis de la Croix (Lyon, 1688), t. I, p. 426.

[3] Datée du 2 juin 1681 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc*).

[4] Daté du 29 janvier 1682.

[5] Voy. le récit détaillé de cette mission, et notamment *l'Instruction que le roi veut être donnée au sieur baron de Saint-Amans*, 3 juin 1682, — la lettre de Louis XIV à l'Empereur du Maroc, portant la même date, et la réponse de l'Empereur Ismaël à Louis XIV, 14 décembre 1682 (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. III, f. 44 et suiv., et *Consulat du Maroc*), — *Voyages du baron de Saint-Amans* (Lyon, 1696), — et *Relation universelle de l'Afrique*, par Pétis de la Croix, t. I, p. 436.

[6] Voy. sur l'ambassade de Pidou de Saint-Olon *l'Instruction que le roi veut être remise au sieur de Saint-Olon*, 19 janvier 1693, — *Mémoire de Jean-Baptiste Estelle sur ce qui s'est passé à Tétouan depuis l'arrivée de l'ambassadeur en ce pays du*

Digitized by Google

malentendu relatif au prix des esclaves, malentendu qu'entretenaient savamment, il faut l'avouer, les intendants des galères pour ne pas dégarnir leurs chiourmes[1], avait causé l'échec de ces deux négociateurs. Mais Louis XIV et Ismaël, — et c'est ce qu'il importe de considérer avant d'entrer dans les détails de la fameuse ambassade de 1699, — désiraient tous les deux signer ce traité de paix. Le premier recherchait une alliance avec le Maroc pour détruire les Algériens et faire agir sur leur frontière. Le second s'inspirait des suggestions de son orgueil et de la raison d'État ; il attendait de nous, sans oser encore en parler, des secours d'hommes et d'argent pour assiéger Ceuta et en chasser les Espagnols. Sans cesse il rappelait, au sujet de cette place, ce que disait le Dey d'Alger aux Français de La Calle et du Bastion de France : « J'ai déjà une dent pourrie dans la mâ-« choire (Oran), et je ne puis laisser gâter les autres. » Aussi, lorsqu'en 1698 le Congrès de Ryswick eut sanctionné dans toute l'Europe la fortune du roi très chrétien, Ismaël ne put-il résister à l'envie d'envoyer un nouveau député à l'Empereur de France.

Celui qu'il désigna pour accomplir ce voyage était l'un des plus importants fonctionnaires de son Empire, Abdalla ben Aïcha.[2] La lettre de créance de cet ambassadeur est datée du 27 septembre 1698 ; le style en est assez étrange, et l'on nous permettra d'en rapporter ici les passages les plus saillants[3] :

3 mai au 16 août 1693,— Journal manuscrit de Saint-Olon, relatif à son voyage au Maroc,— la lettre de Louis XIV à l'Empereur du Maroc, 14 janvier 1693,— et la réponse de l'Empereur Ismaël à Louis XIV, 18 août 1693 (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. II, f. 177 et 181, t. III, f. 48, 86 et 99, et *Consulat du Maroc*). — Voy. aussi *Relation de l'Empire du Maroc*, par Pidou de Saint-Olon (Paris, 1695), p. 153,— et *Le Maroc et ses caravanes*, par Thomassy, (Paris, 1845), p. 139 et suiv.

[1] On lit dans les Instructions du baron de Saint-Amans, du 3 juin 1682, qu'il devait « s'informer du nombre des Français retenus en captivité au Maroc, mais se servir de toute l'adresse dont il était susceptible pour éviter de répondre sur le compte des esclaves employés aux galères de France ». L'Intendance de Marseille s'opposait presque toujours à la visite des galères et à l'interrogatoire des forçats. Brodard faisait même cacher ces derniers, en 1683, dans les salles de l'hôpital, pendant le séjour de l'ambassadeur Hadji Mehemed Thumin.

[2] *Mercure galant*, février 1699, p. 215.

[3] *Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc.*

Digitized by Google

« Au plus grand des Rois et des Princes chrétiens d'Europe, le Monarque de la nation française, le souverain Seigneur et maître des actions et des volontés de ses peuples, le roi Louis XIV. — Que Dieu donne le salut à ceux qui suivent le bon chemin et qui évitent celui de l'iniquité ! —

Au nom du Dieu clément et miséricordieux auquel nous demandons secours !

Cette lettre est de la part du serviteur de Dieu, l'Émir-el-Moumenin, le Prince des vrais croyants, qui combat dans la voie du Seigneur de ce monde et de l'autre, le descendant de la haute tribu d'Hachem, fils du Chérif de la lignée d'Hassan. — Que Dieu donne un heureux succès à ses entreprises, et rende ses troupes victorieuses ! —

Nous envoyons vers V. M. I., en qualité d'ambassadeur et plénipotentiaire de notre haute majesté, notre très cher amiral de nos mers, Abdalla ben Aïcha. Bien qu'il soit connu seulement en cette qualité, il jouit auprès de nous d'une bien plus haute faveur et d'une bien plus singulière dignité. C'est pourquoi vous ne pouvez manquer de le traiter suivant son mérite, et de lui faire des honneurs conformes à son rang. Nous approuvons tout ce dont vous conviendrez avec lui, tout ce que vous arrêterez ensemble d'articles de traité au sujet des esclaves et aussi des autres affaires qui nous concernent. Nous lui avons donné sur cela de pleins pouvoirs, promettant de confirmer ce qu'il aura convenu et de le mettre à entière exécution, par la force et puissance de Dieu... Nous vous écrivons cette lettre plein de confiance, puisqu'il est certain que V. M. I. est supérieure aux autres et y a plus droit qu'aucun prince, à cause de l'ancienne et ferme amitié que vous avez avec l'Empereur de Constantinople, qui est le roi des rois mahométans. Il connaît notre puissance et notre dignité, et il nous honore de son amitié. Nous l'aimons aussi, nous le vénérons et nous avons pour lui des égards, des respects et des obligations que nous n'avons pas pour d'autres, à cause que c'est lui qui a le soin du service des deux Villes augustes et sacrées. Prenez donc une bonne résolution de contracter amitié avec nous. Il s'en suivra une infinité de biens et elle sera, s'il plaît à Dieu, éternelle. A l'égard de notre officier général, je prie V. M. I. qu'il ne revienne à notre cour sinon content et satisfait... »

La missive était revêtue du sceau de Mouley Ismaël, qui ren-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris.

ABDALLA BEN AÏCHA

Ambassadeur du Maroc

Digitized by Google

Digitized by Google

fermait cette pieuse devise : *Dieu veut sur toutes choses vous nettoyer de vos souillures, ô prince du sang du Prophète, et vous purifier.*

Les archives du Ministère des Affaires étrangères conservent tous les documents relatifs à la mission de Ben Aïcha. C'est ainsi que nous pouvons suivre, pour ainsi dire au jour le jour, les faits et gestes de ce personnage. Le 11 novembre 1698 on le voit débarquer à Brest, où l'a conduit, sur le vaisseau *Le Favori*, un officier de l'escadre de Châteaurenaud.[1] Sa suite est composée de deux secrétaires, Ahmed Soussin, docteur de la Loi, Mahamet Touziris, capitaine de vaisseau,[2] et de quinze domestiques. Mentionnons aussi le sieur Fabre, un marchand provençal que l'ambassadeur a voulu s'adjoindre, au départ, pour lui servir d'interprète. Il est logé dans la maison du roi, chez l'intendant de la marine. Pontchartrain a recommandé à cet officier de veiller à ce que Ben Aïcha « ne gaste pas les meubles ». Torcy, son collègue, a de plus envoyé à Brest, pour les premiers pourparlers, le diplomate Saint-Olon, Pétis de la Croix, secrétaire-interprète du roi, Clairambault, premier commis de la marine, Estelle, notre consul au Maroc, qui a pu devancer, par la voie de Marseille, le représentant d'Ismaël, enfin l'agent Trancart, chargé de subvenir aux dépenses de la mission. Ordre a été donné à ce dernier de procéder avec économie. « Je sais, lui écrit le ministre, que la « dépense ne peut être bien considérable, de la manière dont vit « Ben Aïcha, mais il faut prendre garde que les gens de sa suite « ne se fassent rien donner de superflu et ne causent aucun dégast. » A quoi le traitant répond « que la dépense sera forcément assez « grosse, la corde de bois valant quatre livres en 1681 et dix en « 1699, les autres denrées à proportion». Les bagages sont considérables ; indépendamment de ses hardes, l'envoyé du Maroc apporte pour son usage quinze cents livres de dattes et de couscoussou, farine de son pays qui sert à préparer le plat favori des Maures.

[1] M. de Champmeslin.

[2] Leurs portraits authentiques figurent dans le *Recueil de Gaignières*, t. XII, fos 63 et 64 (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale*).

Digitized by Google

Comme ces provisions coûtent plus cher à voiturer par terre que par eau, on les a fait embarquer sur une tartane qui passera par le Havre et remontera le cours de la Seine.

Pendant que les commissaires de la Cour de France s'efforcent vainement de prendre connaissance des pouvoirs de Ben Aïcha, qui ne consent à les montrer qu'en présence de Louis XIV[1], on fait à Brest un chaleureux accueil au diplomate africain. Cinquante personnes montent la garde, jour et nuit, devant sa porte. Le procureur du parlement, M. de la Bédoyère, l'intendant de Bretagne, M. de Nointel, le commandant de la place, M. de Molac, se disputent l'honneur de l'avoir, de lui offrir à souper, de le mener à la comédie. En répondant aux compliments des Échevins, l'ambassadeur a tenu à leur adresser ce discours :

« Je viens, Messieurs, de la part du plus grand Empereur d'Afrique, « demander l'amitié du plus grand Empereur d'Europe. Cet heureux « lien doit être également désiré par les sujets de l'un et de l'autre « prince, et ils sont réciproquement obligés de faire leurs efforts pour « en étreindre les nœuds. Oui, Messieurs, cette amitié doit être le fon- « dement d'une paix indissoluble. C'est elle qui procurera le repos et « la tranquillité aux peuples après une si longue guerre. C'est elle qui « donnera aux marchands la sûreté de leur commerce par terre et « par mer ; c'est elle qui fera paître la gazelle avec le lion sans crainte « d'en être dévorée ; c'est elle qui rendra les Maures Français et les « Français Maures, qui du pommier de l'Enfer, symbole de la guerre, en « doit faire l'olivier du Paradis, symbole de la paix; qui métamorpho- « sera la coloquinte de la haine en doux nectar d'amour. C'est elle, enfin, « qui brisera les fers insupportables de tant de pauvres sujets qui gé- « missent dans l'esclavage. Combien de fruits nous promet cet arbre « de bénédiction ! C'est aussi, Messieurs, l'objet de ma mission, pour « l'heureux succès de laquelle vous devez joindre vos vœux aux

[1] Lettre de Saint-Olon au Secrétaire d'État de la marine, 22 décembre 1698 (*Archives des Affaires étrangères, Conoulat du Maroc*). Le ministre avait répondu que Ben Aïcha serait aussitôt renvoyé tout seul et sans présents dans son pays, si ses pouvoirs n'étaient pas reconnus en règle. Voy. *Mercure galant*, février 1699, p. 229.

Digitized by Google

« miens, puisque son accomplissement doit causer une joie réci-
« proque [1]. »

Le voyage de Brest à Paris va bientôt devenir une marche triomphale. La mission marocaine, en effet, se met en route le 12 janvier, et partout, sur son passage, elle est fêtée et choyée. Les uns vont en chaise de poste, les autres à cheval ou en charrette. Un agent de la prévôté et un archer du port de Brest s'occupent en chemin des victuailles, vont s'entendre d'avance avec les cabaretiers, et ce sont pour nos Musulmans des témoignages de respect, des manifestations de sympathie dont on ne peut donner ici qu'une idée fort incomplète. Les populations des villages se pressent sur leur passage, les fonctionnaires et la maréchaussée vont leur ouvrir les portes des cités qu'ils traversent, la bourgeoisie les reçoit sous les armes. Leur arrivée à Rennes est saluée au bruit du canon. L'envoyé extraordinaire va loger chez M. de Lavardin, où viennent le haranguer les Échevins. C'est à qui lui offrira des boîtes de confitures et des bouteilles de vin d'Espagne. A Nantes, à Saumur, à Angers, même entrée solennelle, même réception enthousiaste. [2] A Orléans,

[1] *Mercure galant*, février 1699, p. 241. — Voy. aussi le discours de Ben Aïcha au Sénéchal de Saumur, p. 244.

[2] Harangue du maire de Brest à l'ambassadeur du Maroc : « Monseigneur, Il « ne manquait au triomphe que notre invincible monarque a remporté sur ses « ennemis que la gloire de voir le plus grand prince de l'Afrique rechercher « son amitié, et s'il est assez heureux pour nous faire goûter les délices d'une « paix profonde, en préférant à sa propre gloire le plaisir de soulager ses en-« nemis vaincus, nous ayons encore l'espoir de voir bientôt réunis par un très « agréable lien le plus grand roi de l'Afrique et le plus grand roi de l'univers. « Le choix que Sa Majesté de Maroc a fait de Votre Excellence, pour manier une « affaire si importante et si glorieuse, nous marque assez l'estime particulière « qu'il fait de votre personne et de votre mérite, et nous fait espérer un bonheur « que nous souhaitons avec autant d'ardeur que nous sommes avec respect vos « très humbles et très obéissants serviteurs. »

Voici la réponse de l'ambassadeur :

« La haute réputation de Louis le Grand est si généralement établie dans le « monde que Mouley Ismaël, mon maître, le plus grand et le plus redoutable « Empereur d'Afrique, a regardé comme un bonheur d'avoir la paix et l'amitié « de celui qu'il reconnaît le plus grand et le plus redoutable Empereur d'Eu-« rope. Pour moi, Messieurs, qui me sens pénétré d'une profonde vénération « pour ses vertus incomparables, j'avoue que j'ai cherché avec empressément

Digitized by Google

le lieutenant général a tenu à lui faire les honneurs de la ville. A Amboise, on l'a promené jusqu'à la plaine de Saint Martin-le-Beau, où les Sarrasins furent défaits par Charles Martel. Sur ce champ de bataille il s'est mis en prières, et il a fait recueillir douze poignées de cette terre foulée jadis par ses coreligionnaires et sanctifiée, selon lui, par les martyrs de l'islamisme.

Après vingt-huit jours de route on est arrivé à Paris. Là aussi la curiosité des badauds s'est manifestée bruyamment, et le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a dû prier d'Argenson de « contenir le peuple dans le respect auquel ont droit les diplomates étrangers »[1]. Le baron de Breteuil[2] a fait installer Ben Aïcha et sa suite à l'hôtel des ambassadeurs. Par une attention délicate, il a recommandé qu'on enlevât les tapisseries et les tentures représentant des figures d'hommes, d'oiseaux, d'animaux quelconques, selon les prescriptions du Coran. Des divans à la turque ont même été aménagés dans les salons de réception. A la porte de l'hôtel on a mis, pour monter la garde, quatre soldats choisis parmi les plus imposants des Cent-Suisses. Mais, jusqu'au jour de sa réception solennelle, les Parisiens ne verront guère Ben Aïcha. Celui-ci va jeûner et passer son temps en prières, afin de mettre sa négociation sous la protection d'Allah.

Le 16 février, le baron de Breteuil allait prendre l'ambassadeur dans son carosse pour le conduire à Versailles. L'audience du roi était fixée à neuf heures, dans la salle du trône. On avait bien voulu déroger à l'usage, en permettant à tous les serviteurs marocains d'entrer au château. Les gardes du corps for-

« l'honneur d'être chargé d'une mission si utile à l'un et à l'autre Empire, tant « parce qu'il doit procurer la liberté à un grand nombre de pauvres gens qui gé- « missent sous le joug d'une dure servitude que pour voir un prince qui, depuis « tant d'années, conduit le sort de tous les potentats de l'Europe. Je vous prie de « contribuer de vos soins et de vos vœux à l'accomplissement de cette grande « affaire, et d'être assurés que je ne manquerai pas de rendre compte à l'Empe- « reur, mon maître, des honneurs que je reçois de la province de Bretagne. » (*Mercure galant*, février 1699, p. 234 et suiv.).

[1] Lettre du 27 février 1699 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc*).

[2] Introducteur des ambassadeurs.

Digitized by Google

maient la haie, sans armes, mais dans leur costume d'apparat, en toques de velours[1]. Le cortège se composait de deux Suisses ouvrant la marche, du secrétaire du baron de Breteuil, puis de l'interprète du roi ; ensuite venait Ben Aïcha, qu'accompagnaient l'introducteur à droite et Saint-Olon à gauche. Ces derniers étaient suivis des deux secrétaires et des serviteurs marocains, portant des présents sur leur tête : une selle et ses accessoires en cuir rouge, cinq ballots de mousseline, des peaux de tigres et de lions, le tout ne dépassant pas une valeur de six cents livres. Sur une estrade élevée d'un pied au-dessus du sol, et recouverte d'un tapis de Perse à fond d'or, Louis XIV occupait un fauteuil de velours cramoisi. A ses côtés étaient également assis et couverts Monsieur, le duc d'Anjou, le duc de Berri et le marquis de Torcy. Ben Aïcha s'était prosterné trois fois devant le roi. A peine était-il relevé qu'il prononça sa harangue, traduite aussitôt en français par l'interprète De la Croix.

« Mouley Ismaël, mon maître, fait consister le comble de sa « gloire à acquérir l'amitié du plus grand et du plus puissant « monarque de l'Europe... » Et continuant sur ce ton emphatique son discours officiel, il se mit à comparer l'Empereur de France au prince arabe qui avait conquis onze royaumes, et étendu son pouvoir souverain sur la plupart des peuples de l'Afrique. « Lorsque Votre Majesté Impériale châtiait ses ennemis « par terre et par mer, mon maître faisait la guerre aux Algériens « et aux nègres, et il leur a donné la paix au moment même où « Votre Majesté Impériale l'a accordée à l'Europe. » Faisant allusion aux traités de Ryswick, il félicita Louis XIV de « l'heu- « reux succès d'une guerre si sanglante et si longue, dans « laquelle il avait fait paraître une modération inouïe jusqu'alors, « en sacrifiant ses propres avantages à la gloire de donner la paix « à tant de nations vaincues ». Il se présenta enfin comme ayant

[1] *Mémoires du mis de Sourches* (édition du cte de Cosnac, (Paris, 1882), t. I, p. 97 et suiv.

Digitized by Google

reçu l'ordre de cimenter une alliance indissoluble, et de négocier l'échange et le rachat des captifs.[1]

[1] Harangue de Ben Aïcha à Louis XIV : « Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et toujours invincible Empereur de France Louis XIV, Dieu bénisse à jamais le règne de Votre Majesté Impériale !

Après avoir rendu à Dieu les louanges qui lui sont dues, je dirai, Sire, que l'Empereur Mouley Ismaël, mon maître, fils du Chérif qui descend des princes de la très haute maison de Hachem, qui est Empereur des deux Mauritanies, roi des deux vastes campagnes de l'impénétrable Afrique, prince du Biledulgerid et souverain d'une grande partie des nègres, ayant par une grâce spéciale de Dieu rétabli la religion musulmane dans les onze royaumes qui résident dans ce grand continent, a fait consister le comble de sa gloire a acquérir l'amitié du plus grand et du plus puissant Empereur de l'Europe. Il m'a établi dans le port de Salé, pour y avoir la conduite de sa marine et de ses vaisseaux, et j'ai été assez heureux pour profiter de l'occasion qui m'a été fournie, par l'arrivée de vos navires de guerre, de donner à Votre Majesté Impériale des preuves du profond respect que j'ai toujours eu pour elle. Je me suis transporté à leur bord et, de concert avec vos officiers, j'ai négocié une trève dans l'intention de contracter ensuite avec Votre Majesté Impériale une paix définitive. Sur l'avis que j'en donnai à l'Empereur, mon maître, il me permit de la signer, et il m'a donné les pouvoirs nécessaires pour y mettre la dernière main. Cette amitié, Sire, sera toute pure et désintéressée. Les conquêtes de Votre Majesté Impériale ne sauraient donner la jalousie à Mouley Ismaël, puisqu'il fait des vœux pour la prospérité de ses armes, mais il fait en même temps des efforts pour imiter vos vertus héroïques, car lorsque Votre Majesté Impériale châtiait ses ennemis par terre et par mer, mon maître faisait la guerre aux Turcs et aux nègres, et il leur a accordé la paix dans le même temps que Votre Majesté Impériale l'a donnée à l'Europe. C'est dans l'intention de mériter cette amitié que ce grand prince m'envoie aujourd'hui auprès de votre trône impérial, en qualité de son ambassadeur, pour présenter une lettre de sa part contenant des expressions pleines de vénération pour le premier et le plus grand Empereur de la chrétienté, lequel, à l'exemple de ses illustres ancêtres dont il tient le sceptre, a étendu bien loin par sa valeur les frontières de son vaste Empire. Quoique je sois chargé de paroles très secrètes et très importantes pour Votre Majesté Impériale, je ne l'entretiendrai jamais que de ce qui sera également utile et agréable aux maîtres et aux sujets de l'une et de l'autre nation. Je finis, Sire, en félicitant Votre Majesté Impériale, de la part de mon maître, de l'heureux succès d'une guerre si sanglante et si longue, dans laquelle après avoir vaincu un nombre innombrable d'ennemis, elle a fait paraître une modération inouie jusqu'alors, en sacrifiant les avantages que lui promettait la continuation de la guerre à la gloire de donner la paix à tant de nations vaincues. Mouley Ismaël n'a cessé de méditer sur une grandeur d'âme digne des héros, et dans l'idée auguste qu'il s'en forme, il dit souvent que l'on connaît bien que Votre Majesté Impériale soutient la bonne cause, puisque Dieu couronne toujours ses projets de la victoire et du succès qu'elle en attend. Il ne doute point que, puisque Votre Majesté Impériale a établi la tranquillité et le repos parmi tant de peuples, elle ne donne les mains à ce que les pauvres captifs, qui sont les seuls qui n'en jouissent point, ressentent aussi l'effet de sa clémence. Ce sera le fondement d'une éternelle paix et de

Digitized by Google

Louis XIV reçut de ses mains la lettre de créance que nous avons fait connaître. Il répondit en peu de mots à Ben Aïcha « qu'il « était bien aise de le voir, qu'il nommerait des commissaires « pour écouter ses propositions, et qu'il tâcherait de lui faire « plaisir »[1]. Alors on apporta les présents destinés à l'ambassadeur. Ils consistaient en deux chandeliers de cristal, deux horloges, une douzaine de montres, dont deux garnies de rubis et de diamants, douze vestes de brocard, deux coupes aux reliefs d'argent, quatre fusils, quatre paires de pistolets aux canons damasquinés, un tapis, un lit de repos et des sièges de la Savonnerie. La cérémonie terminée, les serviteurs de Ben Aïcha vinrent lui baiser les mains et le féliciter du bonheur qu'il venait d'avoir ; les officiers du roi l'invitèrent à déjeuner, et la journée se passa en visites chez les ministres, le marquis de Torcy, le comte de Pontchartrain, MM. de Pomponne, de Beauviliers, le comte de Toulouse.

A partir de ce moment, rien ne fut épargné pour frapper l'imagination du représentant d'Ismaël, pour éblouir ses regards et inspirer dans son âme autant d'admiration que de respect. Le chevalier de Saint-Olon, Pétis de la Croix et le baron de Breteuil le promenèrent pendant quatre mois à travers toutes les merveilles de la Cour et de la capitale. Saint-Denis et ses tombeaux, son trésor, ses vitraux gothiques le frappèrent d'étonnement. Le prieur de l'abbaye le reçut avec ses religieux sous le parvis de l'église, et lui fit entendre les orgues. Notre-Dame avec ses tours, la bibliothèque du roi avec ses manuscrits arabes, l'Observatoire, où Cassini lui remit une lettre pour les astronomes de Fez[2], les processions du Châtelet et du Parle-

l'amitié parfaite que mon maître désire, et comme il est le prince de toute l'Afrique le plus puissant, le plus grand et le plus redoutable, il ne peut faire une plus digne offrande que de donner la sienne au plus puissant, au plus grand, au plus redoutable Empereur de l'Europe. » *Mercure galant*, février 1699, p. 257.

[1] *Mercure galant*, février 1699, p. 265.

[2] Elle a été publiée in-extenso dans l'*Univers pittoresque, Empire du Maroc*, par Ferdinand Hœfer, p. 283, et dans le *Mercure galant*, avril 1699, p. 245.

Digitized by Google

ment, l'Opéra, les courses de chevaux, la manufacture des glaces, qui n'occupait pas moins de huit cents ouvriers dans le faubourg Saint-Antoine, le château de Saint-Germain, où le reçut plusieurs fois l'infortuné Jacques II, les bals du Palais Royal, les Gobelins, le Val-de-Grâce, enfin la machine de Marly furent pour lui autant de surprises et de sujets d'émotions.

Et cependant, au milieu de scènes aussi variées, la curiosité d'Aïcha ne se lassait pas. Durant ce séjour enchanteur, il témoignait autant d'esprit que de bon sens, et le *Mercure galant* recueillait ses bons mots, qui défrayaient dans les salons la chronique du monde élégant. Ainsi, lorsqu'on lui demandait pourquoi, dans son pays, les hommes épousaient plusieurs femmes : « C'est, « disait-il, afin de trouver réunies en plusieurs les qualités que « chaque Française possède à elle seule. » A Rennes, M. de Molac l'avait prié de l'honorer de son amitié, et il lui avait répondu « que « ceux qui jouissaient de celle du roi devaient plutôt lui offrir « leur protection que lui adresser une demande d'aussi minime « importance ». Au bal qu'avait donné M^me^ de Saint-Olon en son honneur, il avait dit à l'un des invités, qui s'était plaint du nombre excessif des assistants : « Au Paradis rien ne peut gêner « les anges. » A l'Arsenal « il trouvait que les mousquets des « Français étaient bien courts, mais que les Français avaient « les bras bien longs »[1]. Comme on le menait au château de Saint-Cloud, appartenant alors au duc d'Orléans, l'ambassadeur comparait cette demeure à celle de Versailles, en louait avec beaucoup de tact les splendeurs. Quant aux grandes eaux de Versailles, « elles suivaient, à ses yeux, la renommée de leur « maître, en voulant s'élever jusqu'aux cieux ». Un jour, on lui faisait contempler les richesses du garde-meuble, qui était au vieux Louvre, et Ben Aïcha de s'écrier, en regardant la Seine par une fenêtre : « Quand ces eaux seraient de l'encre, elles ne suf- « firaient pas à décrire les merveilles que je vois chaque jour, « et qui ne parlent que de la grandeur et de la magnificence de « Sa Majesté. »

[1] *Mercure galant*, février 1699, p. 222 ; mars, p. 108 ; avril, p. 60 et suiv.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris.

L'AMBASSADE MAROCAINE A PARIS EN 1699

Digitized by Google

Digitized by Google

L'hyperbole de son langage ne faisait qu'exprimer sa pensée la plus sincère. Toutefois, les négociations relatives au traité n'avançaient pas ; l'envoyé du Maroc se montrait intraitable, quand les commissaires du roi, Maurepas et Torcy, discutaient avec lui les conditions d'échange et de rachat des captifs. Il faut se rappeler ici la teneur de l'article 7 du projet de traité de 1682. Il avait été convenu, à cette époque, que les esclaves seraient rendus réciproquement au prix de cent écus par tête. Les diplomates français s'obstinaient à réclamer l'exécution de cette promesse. Mais l'avare Ismaël avait changé d'avis, et, comptant pour rien sa parole, il avait rigoureusement prescrit à son ministre de refuser les échanges à prix d'argent[1]. Comme l'intendance avait compté deux cent trente-trois Marocains sur les galères de Provence, et que le nombre de nos compatriotes esclaves à Fez, Maroc et Mequinez était beaucoup plus élevé, — les états du consul Estelle en avaient relevé plus de quatre cent soixante,— on voit que la rédemption, après échange tête pour tête, était surtout onéreuse pour Louis XIV. Telle était cependant la fierté du Chérif que Saint-Olon, en 1691, avait en vain proposé de relâcher des Musulmans invalides, sur le pied de deux Maures contre un chrétien. Les Espagnols avaient rendu quatre Maures pour avoir un de leurs captifs ; les Hollandais venaient de payer huit cents écus la liberté de chacun de leurs compatriotes[2]. Aussi, le conçoit-on sans peine, ces concessions humiliantes avaient enflé l'orgueil de l'Empereur Ismaël[3].

[1] Le baron de Saint-Amans avait écrit au ministre, au temps de son ambassade, « qu'il n'y avait pas de nation si perfide et si infidèle que les Maures de ce royaume, et que l'on ne saurait trop se méfier des propositions d'échanges qu'ils faisaient de leurs esclaves. Aussitôt l'échange accordé, il y avait lieu de craindre de voir transporter nos compatriotes dans les pays les plus éloignés, pour les dissimuler aux yeux des chrétiens.»

[2] *Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. II, f. 181.

[3] Une lettre des esclaves français à Mequinez, adressée au Secrétaire d'État de la marine le 12 février 1691, nous apprend qu'il y avait alors 2864 captifs européens dans les royaumes d'Ismaël. Le consul ne pouvait, avec ses 3,000 livres d'appointements, soulager tant d'infortunes. Ajoutons que de 1694 à 1703, il fut chargé de distribuer une somme de 26,000 livres à lui remise, au nom du roi, pour les esclaves les plus nécessiteux.

Digitized by Google

A la Secrétairerie d'État de la marine, on finit par s'apercevoir que Ben Aïcha se dérobait sans cesse aux discussions du traité pour lequel il était venu. La mission coûtait fort cher, et tout faisait prévoir qu'elle ne rapporterait rien. L'agent Trancart avait estimé la dépense à soixante-dix livres par jour, mais ses devis étaient bien dépassés. Il avait déjà payé neuf mille livres pour le séjour de l'ambassadeur à Brest, trois mille huit cents livres pour son voyage à Paris, trente et un mille sept cent quatre-vingt livres pour son entretien dans la capitale. Avec les présents du roi, du prix de trois mille huit cent quatre-vingt-dix livres, il fallait compter déjà tout près de cinquante mille livres. Le Ministre avait trouvé ces chiffres exagérés, mais Trancart avait dû lui écrire « qu'il n'avait pu faire plus d'économies, les « Arabes ignorant ce qu'est la frugalité quand ils vivent aux « dépens d'autrui ». Nous n'en donnerons comme exemple que le menu d'un des repas des Marocains à l'hôtel des ambassadeurs.

Menu d'un des repas de l'Envoyé du Maroc et des gens de sa suite.[1]

	L.	S.
18 pains de Landernau	7,	10
10 poulets	5	
2 veaux	14	
2 moutons	2	
4 pigeons	2	
2 perdrix	2	
6 dindons	12	
6 douzaines d'œufs	1	
Salades et légumes	0,	12
Sardines et poissons	1,	6
Beurre	3	
Pommes et poivre	6	
Lait et crême	0,	15

[1] *Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc.*

Digitized by Google

Oignons et choux	0,15
18 citrons	3
14 bouteilles de bière	0, 8
14 pintes de vin	8, 8
Amandes et raisins secs	1,16
Huile d'olive.	1
Vinaigre	0,10
Pâtisseries	2
Tabac	4,12
L'addition, pour ce seul repas, s'élevait à. .	75,12[1]

Ajoutons que Ben Aïcha était tombé malade au commencement d'avril. Les commissaires du roi l'avaient fait soigner et saigner, et n'avaient rien épargné pour le remettre sur pied. Nous avons eu sous les yeux ses comptes de blanchissage et ses notes d'apothicaire, précieusement conservés à la postérité dans les Archives de l'État. Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, que ses forces aient un moment faibli; tant de spectacles, si nouveaux pour lui, avaient quelque analogie avec ces feux d'artifice, dont les témoins étaient plus fréquemment incommodés par la fumée qu'éblouis par la splendeur.

Il y avait déjà cinq mois que l'envoyé du Maroc était arrivé en France; Pontchartrain n'attendit que le rétablissement de la santé de ce dernier pour le renvoyer dans son pays [2]. L'audience de congé du roi eut lieu le 26 avril. Il fallut que Saint-Olon, de-

[1] Aperçu de quelques prix dans les menus journaliers de l'ambassadeur : 100 gros fagots, 10 liv.; — 1 livre de café, 4 liv.; — 6 douzaines d'œufs, 1 liv.; — 1 sac de charbon, 4 liv.; — 12 citrons, 1 liv.; — 1 saumon, 8 liv.; — 1 homard, 0,12 sols; — 1 raie, 1 liv.; — 6 merlans, 0,8 sols; — 2 morues, 1 liv.; — 1 livre de chocolat, 6 liv.; — 1 barrique de cidre, 24 liv.; — 150 pommes, 3 liv., etc...

[2] « L'ambassadeur du roi de Maroc, écrivit Pontchartrain le 8 avril aux officiers de l'Amirauté de Brest, n'ayant pas voulu accepter les conditions qui lui ont été offertes, et celles qu'il a faites n'ayant pas été agréables au roi, S. M. le renvoie, et Elle fera partir incessamment plusieurs frégates pour faire la guerre aux corsaires de sa nation. » — Voy. *Lettre servant d'instruction à M. de Chammeslin, qui doit passer l'ambassadeur du Maroc*, 13 mai 1699 (*Archives des Affaires étrangères, Mém. et Doc. Maroc*, t. III, f. 185).

Digitized by Google

venu confident après avoir été cicérone, consolât l'ambassadeur de sa disgrâce, raffermit son courage et séchât ses larmes. « Je « n'ai passé, dit Ben Aïcha à Louis XIV, aucun jour sans de nou- « veaux plaisirs, ou sans la vue de spectacles capables de me « faire oublier ma patrie et ma famille. J'en ai fait un gros journal, « mais j'avoue que je n'y ai pas décrit la cent millième partie des « beautés de ce royaume, ni de la grandeur de Votre Majesté ».[1] En terminant, il assura au roi qu'il ferait tous ses efforts pour inviter son maître à adhérer aux conditions de paix qui lui avaient été faites. Puis, se tournant vers Saint-Olon, il le remercia d'avoir bien voulu le combler de ses délicates attentions ; il demanda la permission d'écrire à Madame de Saint-Olon, et de traiter désormais comme une sœur celle qu'il nomma « sa bien aimée ».[2] La mission marocaine quitta Paris le 6 mai. Les officiers de la marine de Brest l'accueillaient le 24 avec les mêmes honneurs qu'à son débarquement, et, dès le lendemain, Ben Aïcha s'installait « tout confus », disent les officiers, à bord du vaisseau *La Dauphine*. Dans l'effusion des adieux, Saint-Olon lui avait remis une lettre de Louis XIV pour son maître. Le roi de France disait à Ismaël qu'il avait été satisfait des procédés de son ministre,

[1] Discours de l'ambassadeur à l'audience de congé du roi : « Très majestueux Empereur de France Louis XIV, je viens demander à Votre Majesté Impériale la permission de m'en retourner, et la remercier en même temps des honneurs que l'on m'a faits par ses ordres et des bons traitements que j'ai reçus de sa libéralité, qui surpasse celle de Salomon, de Cosroës et d'Alexandre. Je n'ai passé aucun jour sans de nouveaux plaisirs, ou sous la vue de spectacles capables de me faire oublier ma patrie et ma famille, et, si je l'ose dire, les ordres mêmes de l'Empereur, mon maître.

J'en ai fait un gros journal, mais j'avoue que je n'y ai pas décrit la cent millième partie ni des beautés de votre pays, ni de la grandeur de Votre Majesté Impériale. Je la prie de donner des ordres pour l'équipement d'un navire dans l'un de ses ports, pour me conduire sûrement en mon pays de Salé. Je ferai tous mes efforts auprès de l'Empereur, mon maître, pour l'inviter à adhérer aux sentiments de MM. vos commissaires, et obtenir de lui ce que je désire pour le service de Votre Majesté Impériale, puisqu'elle m'a fait l'honneur, en ma première audience, de me recevoir au nombre de ses serviteurs, priant Dieu qu'il perpétue le règne et les heureux jours de Votre Majesté Impériale et de son auguste famille. » (*Mercure galant*, mai 1699, p. 83).

[2] Lettre de Ben Aïcha à Madame de Saint-Olon (*Mercure galant*, mai 1699, p. 216).

Digitized by Google

mais qu'il n'avait pu traiter définitivement avec lui, en raison de l'insuffisance de ses pouvoirs [1].

Quand Ben Aïcha fut revenu à la Cour de Mequinez, il s'empressa d'écrire à Saint-Olon [2]. Il lui annonça que l'issue infructueuse de son ambassade avait failli déchaîner la colère de l'Empereur contre les marchands français, qu'il était cependant parvenu à l'apaiser, et que, le cœur plein de reconnaissance, il chercherait « *le bon quart d'heure* » pour servir nos intérêts.

C'est alors que, faisant à Mouley Ismaël le récit de toutes les merveilles dont il avait été témoin, il lui parla d'une façon séduisante d'une princesse douairière de Conti, qu'il avait vue plusieurs fois, et admirée notamment dans un bal, au Palais Royal, chez Monseigneur d'Orléans. Le souvenir qu'il avait conservé de ses gracieuses manières, de ses talents pour la danse et la musique, et l'éloge qu'il en fit à l'Empereur du Maroc frappèrent l'esprit de ce prince, et le déterminèrent à l'audacieuse requête dont nous avons déjà parlé. En effet, cette demande fut adressée à la Cour par Ben Aïcha, le 14 novembre 1699, « au « nom du Chérif descendant du Prophète ». [3] Nous la reproduirons fidèlement, car ce texte précieux est la preuve la plus certaine de l'incroyable démarche qu'il nous reste à raconter.

« Au Vizir de l'Empereur de France, notre parfait ami, le sage et judicieux comte de Pontchartrain, Salut.

Je demande de vos nouvelles, en conséquence de l'amitié que nous nous sommes jurée pour jamais. Vous m'avez fait mille honnêtetés de bouche, et vous me les avez ensuite confirmées de votre main, en la mettant dans la mienne. J'en ai fait autant de ma part, et j'ai gardé cette amitié après avoir été de retour dans mon pays. J'ai paru devant le roi, mon maître, et je ne lui ai jamais parlé de la France sans que votre éloge n'ait été le principal sujet de notre entretien. Si Pontchartrain, lui ai-je dit, était en votre présence, vous l'aimeriez aussitôt

[1] Lettre du 4 mai 1699 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc*).
[2] Le 25 septembre 1699 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc*).
[3] *Archives des Affaires étrangères, Consulat du Maroc.*

Digitized by Google

avant que de lui parler, à cause de sa modestie, de son honnêteté, de sa sagesse, et de l'esprit supérieur dont Dieu l'a favorisé, de préférence à tous ceux que j'ai jamais vus parmi les Arabes et les Barbares.

Certes, je lui ai dit la vérité comme je l'ai vue. Il s'est insinué votre connaissance dans son âme, et vos manières honnêtes sont fortement gravées dans son esprit, tellement qu'il m'a dit plusieurs fois : — O Ben Aïcha ! parle-moi donc encore de ton ami Pontchartrain, qui s'est si bien emparé des avenues de ton cœur? — Et je lui ai répondu : — Seigneur, tout ce que j'ai pu dire de lui est encore bien au-dessous de son mérite. — Et je lui ai dit la vérité.

La chose est venue à tel point qu'il lui est tombé dans l'esprit ce que je lui avais raconté de la princesse de Conti, fille de l'Empereur Louis de France, votre maître, le plus grand prince de la chrétienté. laquelle est à présent sans époux, en ayant été séparée par la mort. Je lui en avais fait le portrait, et lui en avais retracé les merveilles et la modestie admirable qu'elle garde envers son frère, Mgr le Dauphin, son bel esprit, son air royal, sa parfaite intelligence aux exercices du bal et des instruments de musique, et que nous vîmes une nuit, au Palais-Royal, chez le prince son oncle, Monsieur. J'ai parlé des grandes honnêtetés que j'ai reçues de ce prince, et des manières civiles et charmantes qu'ils observaient les uns envers les autres en ma présence.

J'ai fait l'éloge et la description de tout cela au roi, mon maître, tellement que cela lui est demeuré gravé dans l'esprit, et qu'il y pense tous les jours avec soin et inquiétude. Sur quoi il m'a dit : — Il faut que tu écrives au Vizir Pontchartrain, ton ami, afin qu'il demande pour moi en mariage, au roi son maître, cette princesse, sa fille, sœur du Dauphin, qui n'a point d'époux à présent. — Notre Empereur la prendra pour femme, selon la loi de Dieu et, de son prophète Mahomet, assurant qu'elle restera dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire. Elle trouvera en cette cour tout ce qu'elle désirera qui pourra lui faire plaisir selon la justice, s'il plaît à Dieu.

Voilà, ô Vizir Pontchartrain, que je vous ai écrit un secret de grande conséquence, qui est venu dans le cœur du très grand Empereur du Maroc et de Fez. Si vous jugez qu'il soit à propos de dire là-dessus davantage de paroles, l'on se fie à votre prudence. Entretenez-vous de cela avec le sieur Jourdan[1] qui m'en écrira au plus tôt, et que la réponse soit faite, de concert avec vous, en la manière sérieuse en laquelle nous

[1] Négociant français au Maroc.

Digitized by Google

écrivons. Que le premier vaisseau qui viendra ici de France puisse apporter cette réponse comme nous la désirons en toute vérité, afin que je m'embarque sur icelui pour aller vers vous, si Dieu a prédestiné cette alliance entre les deux rois. Cela doit vous faire connaître si j'ai parlé en bien de l'Empereur Louis. Aussi mon maître m'a-t-il dit ces paroles à son sujet : — C'est-là un prince digne que l'on fasse avec lui connaissance et amitié. — Voilà ce que nous avions à vous écrire. »

Abdalla ben Aïcha que Dieu conserve !

Cette missive était adressée directement au Ministre de la marine. Mais une seconde requête, plus concise si non plus discrète, était confiée le même jour au négociant Jourdan.

Au nom d'un seul Dieu tout puissant !

« A Monseigneur de Ponchartrain, le véritable ami, secrétaire du roi.

L'Empereur, mon maître, m'a commandé de vous écrire cette lettre et de l'adresser à M. Jourdan, afin qu'elle vous soit rendue sûrement.

Votre Grandeur aura la bonté d'informer Sa Majesté Louis XIV, Empereur de France et de Navarre, — que Dieu conserve en prospérité et en santé ! — que l'Empereur, mon maître, m'a chargé de faire savoir qu'il a une véritable envie de faire alliance avec un aussi grand roy, et que lui ayant fait le portrait d'une princesse que j'eus l'honneur de voir, le carnaval dernier, dans un bal, accompagnée par M. de Saint-Olon, chés Monsieur, laquelle était à la droite de Monseigneur, et que Monsieur le duc de Chartres prit à danser, Sa Majesté m'a ordonné et donné plain pouvoir d'en faire la demande. C'est une princesse, fille de Sa Majesté, qu'on me dit être veuve, et dont je ne me souviens pas du nom. Vous informerez aussi Sa Majesté, de la part du roy, mon maître, que cette princesse exercera librement sa religion comme en France, et que tout sera à sa volonté. Il y a même un couvent de Paires à Mequinez que Sa Majesté, vénère beaucoup, et qui vivent en toute liberté.

Si Louis XIV, le grand Empereur de France, veut bien agréer cette proposition ou non, l'Empereur, mon maître, demande une réponse le plus tôt qui sera possible, la présente étant comme de sa main propre.

Si, après la réponse de la présente, l'Empereur de France accepte cette proposition, l'Empereur, mon maître, m'a ordonné de me tenir prêt pour m'embarquer sur les premiers vaisseaux de guerre français qui paraîtront devant notre port de Salé ou autres, pour aller

Digitized by Google

traiter avec un si grand Empereur d'une alliance que l'Empereur, mon maître, souhaite avec joie, et assûrer de plus Sa Majesté que le roi, mon maître, tiendra pour gloire d'être gendre d'un si grand et d'un si puissant Empereur, et que tous ses ports, villes et terres de son Empire de Maroc lui seront toujours ouverts et à tous ses sujets.

Traduit sous la dictée d'Abdalla ben Aïcha par Jean Manier de la Closerie, résidant à Salé pour le commerce de M. Jourdan, ce 14 novembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf. »

(*Sceau d'Abdalla ben Aïcha*).

De quelle façon fut accueillie cette étrange confidence à la Cour de Versailles, c'est ce que nous ferons bientôt connaître. Mais l'on se demandera quelle était cette jolie princesse, pour qui soupirait le féroce et sanguinaire Ismaël. Il nous paraît impossible de ne pas arrêter un instant nos regards sur la protectrice de La Fontaine, sur l'aimable personne qui passait en ce temps-là pour un prodige de grâce et d'élégance, et dont les courtisans les plus en vogue se voyaient disputer l'honneur de l'admirer par un simple tyran de la Mauritanie. Transportons-nous donc un instant sur une autre scène, et hâtons-nous de connaître celle qui, sans mériter une page de l'histoire de France, vit rattacher son nom d'une façon si romanesque aux relations officielles du Maroc avec le grand roi [1].

[1] Il existe une *Relation historique de l'amour de l'Empereur du Maroc pour Mme la princesse douairière de Conti, écrite en forme de lettres à une personne de qualité* (Cologne, 1700). L'auteur anonyme a émaillé son récit des faits les plus fantaisistes; il suppose que l'envoyé marocain Ben Aïcha rapporta à Ismaël un portrait en taille douce de la princesse, « comme on en vend au marché des Innocents ». — Voy. *Mémoires du marquis de Sourches*, t. V, p. 350.

Dans l'*Histoire de l'Empire des Chérifs* (Paris, 1733), p. 251, cette demande en mariage est traitée de fable. Mais Thomassy, qui a connu le journal inédit de Saint-Olon à la bibliothèque de l'Institut, a consacré quelques pages à la mission et à la requête de Ben Aïcha dans *Le Maroc et ses caravanes*. Toutefois les textes auxquels il se réfère sont fort incomplets, et les renseignements contenus dans le manuscrit de Saint-Olon doivent être contrôlés avec les pièces originales que nous reproduisons ici.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MARIE ANNE Legitimée de FRANCE Fille du Sere-
nissime Monarque Louis le- Grand Roy de France Et de-
Navarre Et de Louise Françoise de la Baume le Blanc Duch.
de la Valliere Et de Vaujour. Nacq. le 4.e Mars 1667. Elle a Espousé le-
16.e de Jan.r 1680. Monseig.r Louis Armand de Bourbon Prince de Conty-
Prince du Sang. Pair de France, &c.

Chez N. de L'Armessin Rue S.t Jacques, à la Pomme d'Or Pres S.t Severin. Avec Privil. du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

Marie-Anne de Bourbon, fille de Mlle de la Vallière, était née à Vincennes le 2 octobre 1666. Sa mère, « la belle à scrupules », comme on l'appelait à la Cour, avait à peine dix-huit ans, et lui avait donné tout ce que la Providence avait mis en elle de bonté, de douceur et de délicatesse. On s'en souvient d'ailleurs, depuis le jour où elle avait été admise dans le petit cercle d'intimes d'Henriette d'Angleterre, elle avait comme pressenti tous les dangers auxquels son exquise sensibilité se trouverait exposée, et s'était placée de bonne heure, avec une confiance toute naïve, sous le patronage de la duchesse de Navailles, l'incorruptible intendante qui avait fait griller, au château de Versailles, les fenêtres des demoiselles d'honneur. Les *Mémoires* du temps ont laissé les portraits les plus séduisants de cette reine de la main gauche, dont la fatale destinée avait été de plaire sans le vouloir. Ils ne tarissent pas d'éloges sur les charmes de sa personne, et sur les expressions de modestie et de tendresse qui révélaient un état d'âme peu commun dans son entourage. Lorsque, vieilli et courbé sous le joug austère et maussade de la veuve de Scarron, Louis XIV se souviendra tristement de son passé, c'est Mlle de la Vallière qui lui apparaîtra comme la suprême poésie de sa jeunesse orageuse. Mais, en 1674, une femme aussi effrontée que Louise était craintive avait, suivant l'expression de Mme de Sévigné, « écrasé l'humble violette qui se cachait sous l'herbe, toute honteuse ». Accablée peu à peu par la politesse froide du roi, plus encore que par l'arrogance triomphante de sa rivale, Mlle de la Vallière ne pouvait se consoler que dans le silence du cloître. Le maréchal de Bellefonds fut pris de compassion pour elle et devint son bon génie ; Bossuet prodigua ses conseils à la sœur Louise de la Miséricorde et bénit sa pénitence.[1] Mais laissons là « ce roseau à demi brisé », comme le dit l'évêque de Meaux, et revenons près du berceau de Mlle de Blois, plus tard princesse de Conti.

Le roi l'avait légitimée huit mois après sa naissance. L'année suivante, il lui avait donné un frère, également légitimé sous

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 394.

Digitized by Google

le nom de comte de Vermandois. Oh! ce fut un spectacle sans précédent aux yeux d'une Cour pourtant si corrompue, et chacun s'accordait à dire que, du vivant de la reine-mère, Louis XIV n'aurait jamais osé violer ainsi le respect dû à sa femme, aux lois civiles et religieuses. Il adorait ces deux enfants ; cela ne l'empêchait pas de se montrer sévère à leur égard, et l'on prétend que le comte de Vermandois, amiral de France à quatre ans, était souvent fouetté de la main paternelle[1]. Mlle de Blois fut confiée de bonne heure aux bons soins de Mme Colbert[2]. C'était bien la sage gouvernante qui convenait à l'enfant sur qui « toutes les fées, disait-on, avaient soufflé »[3]. Dans son salon, fréquenté par les financiers, les poètes et les diplomates en vue, la fille de la Vallière acquérait tous les dons qui devaient en faire la huitième merveille du monde, si j'en crois l'Empereur du Maroc. Elle avait de qui tenir. C'était bien, en effet, la plus ravissante petite créature que l'on pût imaginer. Dès l'âge de douze ans, elle enchantait son entourage par ses fines réparties, et par « les mille petites chosettes qui sortaient de sa jolie bouche », nous dit encore Mme de Sévigné[4]. C'était « Conti la belle, « Conti fille des Dieux, fille des Amours ». Elle excellait surtout dans l'art de danser avec grâce. Quand elle jouait du clavecin, elle faisait l'admiration de Désairs, le maître à la mode[5]. Boileau

[1] Voy. Estat de la despense faicte en la maison du comte de Vermandois et de Mlle de Blois (*Archives nationales*, R. 3, 107). Voy. aussi, sur la mort prématurée du comte de Vermandois, *Souvenirs de Mme de Caylus*, (Édition Petitot, Paris 1828) t. LXVII, p. 460. Quelques auteurs ont prétendu qu'il était le personnage mystérieux connu sous le nom de *Masque de fer*.

[2] Marie Charron, fille de Jacques, seigneur de Ménars, désignée sous le pseudonyme de « la sage Mélinde » dans la *Carte de la Cour*, de Guéret, 1663, p. 52.

[3] Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 7 juillet 1680.

[4] Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 2 juillet 1680. « Mlle de Blois est un chef-d'œuvre. Ce n'est point pour la danse, c'est pour cette taille divine qui surprend, emporte l'admiration,

.... Et fait voir à la cour
Que du maître des Dieux elle a reçu le jour. »

[5] *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, dite La Palatine*, t. II, p. 533, — *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 188.

Digitized by Google

s'extasiait à son tour sur la souplesse de sa taille, la légèreté de sa démarche, et La Fontaine disait d'elle :

L'herbe l'aurait portée ;
Une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas !

Elle inspirait encore la muse de Benserade :

Elle est charmante, elle est divine,
Et brille de vives couleurs
Qu'on ne voit point briller ailleurs.
Pure et blanche comme l'hermine,
Elle efface toutes les fleurs,
Jusqu'au lys de son origine.[1]

Aussi, le lendemain des fêtes où elle avait paru, on eût été surpris de ne pas voir son nom dans le Carnet mondain du *Mercure galant*, avec la charmante comtesse de Soissons, la princesse d'Harcourt, « toujours belle, quoiqu'un peu pâle » la séduisante Mme de Rouvray, la ravissante Mlle de Roquelaure. « Mlle « de Blois, dit un jour la *Gazette*, était belle comme un ange, « avec sa robe de velours noir, son tablier et sa bavette en points « de France. »

La légitimation des enfants de Mlle de la Vallière leur avait créé à la Cour une situation officielle[2]. Louis XIV, perdant de vue tous les jours le scandale de leur naissance, avait rêvé pour eux de hautes alliances. Il avait fait pressentir le prince d'Orange, qui avait refusé dédaigneusement de s'unir avec une bâtarde[3]. D'autre part, le Grand Condé désirait recouvrer les bonnes grâces du roi. A la fin de l'année 1679, il demanda la main de Mlle de Blois pour son neveu, le prince de Conti, avec une condescendance qui fit dire que les héros ne sont fiers que sur les champs de bataille. Bien qu'il eût été élevé par Mme de Longueville, et que son instruction eût été dirigée par le janséniste Lancelot, Louis-

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, t. III, p. 413.
[2] La princesse de Conti signait « Marie-Anne, Lég. de France ».
[3] Saint-Simon va jusqu'à voir dans la guerre de Hollande l'effet d'une « pique personnelle » contre Guillaume d'Orange (*Mémoires de Saint-Simon, Édition de Boislisle*, t. III, p. 113).

Digitized by Google

Armand de Conti, colonel d'un régiment d'infanterie, n'offrait guère les garanties qu'il convenait de rechercher pour une fille de sang royal. Il n'avait que dix-neuf ans, et ses allures, comme ses mœurs, n'avaient déjà que trop subi l'influence de la vie des camps. Mais Louis XIV avait parlé. Le mariage eut lieu en grande pompe, le 10 janvier 1680, au château de Saint Germain, sans que Mlle de Blois eût été appelée à donner son avis[1]. Le roi, voulant donner publiquement à sa fille un gage de sa prédilection, lui reconnut un million de dot, 40,000 écus en bijoux, 100.000 livres pour le trousseau et 50,000 pour les noces[2]. Quant au prince de Conti, on chantait ses louanges pour plaire à son bienfaiteur. « Il jette l'argent héroïquement, dit la Palatine, il a des bontés « d'Henri IV, des procédés du chevalier Bayard et des justices « de Sylla. »

Toutefois nos époux, qui n'avaient à leurs débuts que trente-quatre ans à eux deux, devaient singulièrement s'émanciper. Bussy-Rabutin nous l'apprend, Louis XIV eut fort à faire, pour maintenir au moins les apparences de la concorde dans un ménage aussi mal assorti. La princesse était folle des plaisirs de Paris[3]; le colonel, faible de caractère, ivrogne et déséquilibré, passait son temps dans les plus mauvaises compagnies, quand il n'était pas à la guerre[4]. Aussi, lorsqu'il mourut le 9 novembre 1685, emporté presque subitement par la petite vérole, sa belle veuve se voila la tête, mais ne pleura pas longtemps. Un an après, en dépit des remontrances de « la Madeleine de Chaillot », on la retrouvait toute heureuse dans les réunions bruyantes

[1] Voy. le Contrat de mariage de Mlle de Blois avec le prince de Conti, le 10 janvier 1680 (*Archives nationales*, K, 542 et 577).

[2] Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 24 janvier 1680.

[3] « La princesse de Conti est presque toujours chez la Dauphine; elle a grand besoin de cet exemple pour se former, car elle est enfant au-delà de ce qu'on peut imaginer ». (*Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, avril 1680). — Voy. aussi *Commentaires du chansonnier de Gaignières, manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français*, 12,691, f. 1.

[4] *Journal de Dangeau*, t. 1, p. 249 et 252, — *Mémoires de Saint-Simon, édition de Boislisle*, t. 1, p. 78, — *Mémoires du Mis de la Fare, édition Petitot (Mém sur l'histoire de France*, t. LXV, p. 251, — *Mémoires du Mis de Sourches*, t. I, p. 110.

Digitized by Google

de Marly et de Saint-Germain, jouant à colin-maillard ou à cligne-musette, prenant part aux ébats travestis des dames d'honneur, et remplissant les premiers rôles dans l'opéra d'*Atys* ou le ballet du *Triomphe de l'Amour*[1]. Son nouveau titre de douairière ne l'avait pas rendue plus vénérable, et l'on peut croire que ses admirateurs lui faisaient un nombreux cortège, dans sa somptueuse demeure de Versailles, aujourd'hui l'Hôtel de Ville, ou dans sa campagne de Choisy. Qui pouvait soupçonner alors qu'à la fin de sa vie, elle édifierait tout son monde par l'ardeur de ses dévotions[2]! Le fils du roi de Pologne, le duc de Parme, le prince héritier de Danemark, le doge de Gênes lui avaient, sans succès, demandé de l'épouser[3]. Dans son désir de cimenter la paix entre la France et l'Allemagne, le Pape avait proposé vainement le prince Clément de Bavière. Mais, pour une princesse aussi facilement consolée, la liberté ne valait-elle pas mieux que toutes les couronnes?

Qu'on s'étonne à présent de l'immense éclat de rire avec lequel elle accueillit, en 1699, les confidences de Ben Aïcha, fidèlement transmises à Louis XIV en plein conseil des ministres! Ce « secret de grande conséquence » allait être la risée des courtisans de Versailles. Le Journal de Dangeau[4], les Chroniques de

[1] On s'amusait aussi au jeu du roman, et c'est sans doute à propos de notre épisode marocain que fut publié *Le triomphe de la déesse Monas* (Amsterdam, 1698), ouvrage rempli d'allégories sur la princesse de Conti. C'est encore dans ce genre de roman historique que Mlle de la Force composa en 1701 *Les Jeux d'esprit de la princesse de Conti*, réédités en 1862 par le marquis de la Grange. Les amusements de Mlle de Montpensier à Saint Fargeau avaient été chantés par Segrais, en 1656, sous le titre de *Divertissements de la princesse Aurélie*; Malézieux devait célébrer à son tour, en 1712, dans les *Divertissements de Sceaux*, les frivolités de la duchesse du Maine.

[2] Elle mourut à Paris, dans son hôtel de la rue Neuve Saint Augustin, le 3 mai 1739, à l'âge de 73 ans. Elle laissa sa fortune au duc de la Vallière et au duc de Vaujours, après en avoir attribué la moitié aux pauvres. Voy. son testament aux *Archives nationales*, X, 1a 9,163 et K 577, — *Journal de Barbier*, t. III, p. 173, — *Mémoires de Saint-Simon*, (*Edition de Boislisle*) t. I, p. 58, et t. X, p. 16, — *Lettres de Mme de Maintenon* (Édition Lavallée, Paris 1865), t. V, p. 156, — *Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 422.

[3] *Mémoires du Mis de Sourches*, t. II, p. 136, et t. IV, p. 155, — et *Journal de Dangeau*, t. I, p. 172.

[4] *Journal de Dangeau*, 26 décembre 1699, t. VII, p. 188: « Le roi du Maroc

Digitized by Google

l'Œil-de-Bœuf[1], ne devaient pas manquer non plus de couvrir de ridicule « l'adorateur au teint de bronze ». Ce fut un nouveau prétexte à divertissements orientaux, et les poètes eurent beau jeu pour adresser à leur déesse ces madrigaux pleins d'ironie :

Votre beauté, grande Princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Après Jean-Baptiste Rousseau, Périgny osait écrire[2] :

Pourquoi refusez-vous l'hommage glorieux
D'un roi qui vous attend et qui vous sait si belle ?
Puisque l'hymen au Maroc vous appelle,
Partez ; c'est peut-être en ces lieux
Qu'il vous reste un amant fidèle.

Le duc de Nevers, à son tour, composait un chant du départ dont voici les deux premières strophes :

Fille du héros de la France,
En qui tant de trésors les cieux ont rassemblés,
Astre qui seul étincelez
Sur tant d'astres choisis que renferme Byzance,
Et qui portez votre influence
Aux climats les plus reculés,
De vos attraits vainqueurs la force souveraine
A fait cent prodiges divers ;
Vous traînez les héros captifs dans votre chaîne ;
Un prince glorieux de vivre dans vos fers
Compte de vous donner pour reine
Aux plus sauvages cœurs qui soient dans l'univers.

a écrit au roi pour lui demander en mariage Mme la princesse de Conti. On ne comprend pas que son ambassadeur, qui était ici il y a six mois et qui passait pour homme d'esprit, ait pu lui proposer de faire une demande si ridicule. Le roi, en nous la contant le soir à son petit coucher, nous dit que Mme la princesse de Conti avait refusé des rois de l'Europe très considérables et ne nous les voulut pas nommer. La demande du roi de Maroc a paru si ridicule qu'assurément personne ne la pouvait croire. »

[1] *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, 1699, t. III, p. 204 : « Le roi de Maroc n'en démordra pas ; il veut que la princesse de Conti vienne régner sur ses Marocains. Son ambassadeur fit avant-hier sa demande en règle de la main de la belle veuve. Bien que cette demande ait paru passablement ridicule à Sa Majesté. Elle n'a voulu faire aucune réponse avant d'avoir consulté sa fille, qui a supplié le roi de vouloir bien refuser, en son nom, ce parti africain. »

[2] *Nouveau siècle de Louis XIV* (Paris, 1793), t. IV, p. 133 et suiv.

Digitized by Google

Montrez-lui, beauté sans égale,
De notre paradis l'idée originale;
Faites-lui concevoir les plaisirs immortels
Dont le prophète saint nous a donné l'attente,
Et vous verrez aux pieds de vos autels
D'esclaves égorgés l'hécatombe fumante.

Enfin Senecé publiait l'ode suivante, en l'honneur de la belle princesse :

La France à Ismaël.

Que me demandez-vous, superbe Tingitane?
Osez-vous y penser?
La fille de Louis jusqu'au rang de sultane
Peut-elle s'abaisser?

Si votre ambition m'enlevait ma princesse,
Mes peuples, révoltés,
Armeraient plus de bras que n'en arma la Grèce
Pour de moindres beautés.

Quoi donc! cette beauté, qui faisait les délices
D'un Empire galant,
Vivrait assujettie aux barbares caprices
D'un Arabe insolent!

Non, non, je ne veux point de couronne usurpée,
Toujours prête à périr,
Et, si j'y prétendais, mon roi porte une épée
Qui la peut conquérir.

Surtout si vous cherchez à vous rendre facile
Un projet trop hardi,
Commencez par soumettre au joug de l'Évangile
Les démons du Midi.

Renouvelez ces temps dont le pieux usage
Fut lâchement proscrit,
Où la savante Hippone et l'austère Carthage
Croyaient en Jésus-Christ.

Rétablissez chez vous ce culte vénérable
Qu'Arius avilit,
Et que, par une erreur encor plus détestable,
Mahomet abolit.

Il se pourra qu'alors, sur l'ardeur qui vous presse,
Jetant des yeux plus doux,
De l'aveu de Louis notre chère princesse
Prenne pitié de vous.

Digitized by Google

Peut-être, consentant qu'une illustre fortune
Vous comble de bonheur,
Pour reine elle pourra vous accorder quelqu'une
De ses filles d'honneur.

Le comte de Pontchartrain ne crut pas devoir répondre à la demande d'Ismaël. Il permit seulement au négociant Jourdan, correspondant de Ben Aïcha, de mander à ce dernier qu'il n'avait pas osé montrer des lettres si peu conformes aux mœurs des deux nations. « Quand l'Empereur du Maroc, disait le Secré« taire d'État, serait assez touché des vérités du christianisme « pour l'embrasser, il serait alors en droit beaucoup plus appa« rent de se faire écouter. »

L'incident diplomatique dont nous avons terminé le récit doit présenter à ceux qui étudient l'histoire autre chose qu'un intérêt de curiosité. Si le Chérif barbaresque voyait alors dans la fille de Mlle de la Vallière la séduisante image de notre civilisation, de leur côté nos hommes d'État ne savaient point calculer les vrais motifs de sa démarche. Jaloux de cette amitié séculaire qui unissait la monarchie française au Grand Seigneur, Ismaël désirait ardemment se prévaloir de tous les avantages dont jouissaient ceux qu'il appelait « les gens de Constantinople ». Voilà ce qu'ils auraient dû comprendre. L'Empereur du Maroc était tellement contrarié de l'échec de la mission de Ben Aïcha qu'il révoquait lui-même le consul de France, Estelle, en son absence, et qu'il installait à sa place un autre marchand, Manier de La Closerie. Faut-il donner une nouvelle preuve de ses intentions pacifiques? Dix ans après, le 14 juin 1709, il exprimait encore à Louis XIV « le regret de n'être pas de ses amis »; il lui offrait dans la même lettre un corps de troupes pour l'aider à combattre la Maison d'Autriche. La réponse du roi de France se faisait attendre dix mois, et se bornait à réclamer la restitution des esclaves!

Pontchartrain ne pouvait songer, évidemment, à sacrifier une

Digitized by Google

princesse royale dans le harem d'un Alcazar. Mais en dédaignant les avances du souverain du Maroc, en refusant toute transaction sur le chapitre des captifs, il laissa échapper une occasion unique, inespérée, d'obtenir d'Ismaël des Capitulations au moins aussi avantageuses que celles de la Porte Ottomane. Peu après, la balance pencha d'un autre côté. La disgrâce de Ben Aïcha, la guerre de la succession d'Espagne, l'occupation anglaise de Gibraltar amenèrent le déclin de l'influence française au pays des Maures ; il fallut attendre plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1767, avant d'obtenir le traité du comte de Breugnon. Qui supporta le plus cruellement les conséquences de cette faute politique ? Hélas ! les Pères Trinitaires et les Pères de la Merci ne l'ont que trop souvent montré dans leurs ouvrages. Nos compatriotes enchaînés dans les bagnes de Mequinez virent leur nombre s'accroître avec l'audace des corsaires, et leur ressource suprême fut d'attendre leur rançon de la charité publique, en répétant de jour en jour la maxime favorite du sage El-Djilani :

« *L'espérance est la clef de la consolation.* »

EUGÈNE PLANTET.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Relation de l'ambassade en
France a Monsignieur
de Pontchartrain par ordre
de Monseigneur de Meros

Au Nom d'un Seul Dieu tout Puissant

Pour Le Roy

comme en france et que tout Sera a sa Volonté, Il y a
même un Comment de Faire a Miquenez que jamais
Venere beaucoup, et qui vivent en toutte Liberté,

Si Louis 14: Le Grand Empereur de france veut bien agre
Cette Proposition ou non, Lempereur mon maitre demande
une Réponce le plutost qui Sera Possible la présente et
Comme de Jamais propre.

Digitized by Google

Lettre du Sap.ne Benhaycha
cy devant ambassadeur en
France a Monseigneur
de Pontchartrain par ordre
de l'Empereur de Maroc

Au Nom d'un Seul Dieu tout Puissant

A Monseigneur de Pontchartrain adressée a Mr. Jourdan

comme en france et que tout Sera a sa Volonté, Il y a
même un Couvent de Saints a Miquenez que j'amajeste
Venere beaucoup, et qui vivent en toutte liberté,

Si Louis 14. Le Grand Empereur de france veut bien agréer
Cette Proposition ou non, l'empereur mon maitre demande
une Réponce le plutost qui Sera Possible la présente etant
Comme de Sa main propre /.

Digitized by Google

Si apres La réponce de La presente L'Empereur de
france, accepte Cette proposition, L'Empereur mon
maitre m'a ordonné de me tenir prest pour m'embarquer
sur les premiers Vaisseaux de guerre francois qui paroitront
devant nôtre port de Salé ou autres, pour aller traitter
avec vnsi grand Empereur, d'vne alliance que L'Empereur
mon Maitre souhaitte avec Joye, et assurer de plus sa
majesté que le Roy mon maitre tiendra pour gloire
d'etre gendre d'vnsi grand et si puissant Empereur, Et
que tous ses ports, villes et terres de son Empire de
maroc luy seront toujours ouverts et a tous ses sujets,
Je certifie que la présente Lettre ma eté dictée en espagnol
par le Capitaine abdalla ben aycha qui ma obligé de la traduire
[illegible] sous de nom elle est scellée de son cachet

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DEC 31 '64 H
455-307

Digitized by Google

Digitized by Google